

Fiche d'information des autorités fédérales (FIAF)

La FIAF doit être soumise par courriel (Novador@iaac-aeic.gc.ca) d'ici le 17 décembre 2023.

Projet minier aurifère Novador - Probe Gold Inc.

N° de référence au registre: 86020

Ministère/agence	Services aux Autochtones Canada (SAC)
Personne-ressource principale	Yasmine Boctor-Moghaddam (Terres et développement économique - TDE) Etienne Frenette (Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit - DGSPNI)
Adresse complète	10 Wellington, Gatineau, Quebec, K1A 0H4 (Yasmine Boctor-Moghaddam) 200 Boulevard René-Lévesque O, Montréal, Qc, H2Z 1X4 (Etienne Frenette)
Courriel	Yasmine.boctor-moghaddam@sac-isc.gc.ca Etienne.frenette@sac-isc.gc.ca
Téléphone	(343) 598-8136 (Yasmine Boctor-Moghaddam) (873) 354-0280 (Etienne Frenette)
Personne-ressource - Alternative	Anna Kessler : Anna.kessler@sac-isc.gc.ca Constantine Tikhonov : Constantine.tikhonov@sac-isc.gc.ca

-
1. a) Est-il probable que votre ministère ou agence soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

b) Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

Services aux Autochtones Canada (SAC) ne sera pas tenu d'exercer un pouvoir ou d'accomplir une tâche ou une fonction en rapport avec le projet pour permettre sa mise en oeuvre. SAC n'est pas chargé d'approuver ou de délivrer des licences, des permis ou des autorisations pour l'évaluation des grands projets proposés.

SAC n'entreprendra aucune consultation autochtone ou du public en relation avec l'exercice de toute attribution.

-
2. Votre ministère ou agence est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés dans l'un de vos champs d'expertise qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser les renseignements ou connaissances spécialisés.

SAC a pour mandat de soutenir les Autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) dans leurs efforts pour améliorer leur bien-être social, leur santé et leur prospérité économique, pour développer des communautés plus saines et plus durables et pour participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada.

SAC possède des données, des informations et des connaissances sur :

- les programmes et services qu'il gère
- la composition démographique des communautés autochtones
- les conditions de vie des populations autochtones
- les infrastructures et les services publics présents dans les réserves
- les questions sociales et culturelles
- les conditions environnementales et l'administration des terres; les plans d'utilisation des terres

SAC-TDE possède et coordonne des connaissances et des informations au sujet :

- **Des questions environnementales et territoriales dans les réserves**
 - Les sites contaminés
 - L'accès et l'utilisation des terres et des ressources
 - La capacité des communautés en gestion de l'environnement
- **Des opérations régionales concernant**
 - L'eau potable et les eaux usées
 - Le logement
 - Les infrastructures communautaires
- **Des questions de développement économique autochtones**
 - La préparation des collectivités aux possibilités communautaires
 - Le développement des entreprises autochtones

SAC-DGSPNI possède des connaissances et des informations au sujet de la santé des Premières Nations et de l'environnement. Dans le contexte du processus fédéral d'évaluation d'impact de ce projet, les domaines d'expertise de SAC-DGSPNI et/ou pour lesquels SAC-DGSPNI pourrait détenir des informations sont:

- **Le soutien et l'engagement des Premières Nations relativement aux enjeux de santé et environnementaux par l'entremise de divers programmes et initiatives** (p. ex. Recherches participatives communautaires telles que le *Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations*, le *Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé*, l'*Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations*, le *Programme d'évaluation de base des Premières Nations en matière de santé et d'environnement*)
- **La démographie et l'état de santé**
- **Les déterminants sociaux et sanitaires de la santé**
- **L'évaluation des impacts sur la santé**
- **L'accès aux services de santé et services sociaux**
- **L'identité et la sécurité culturelles** (p. ex. Lutte contre le racisme, langues, mode de vie - Chasse, pêche, cueillette, préparation de repas, activités communautaires, rituels, etc.)
- **La promotion de la santé et la prévention des maladies** (p. ex. troubles causés par l'alcoolisation fœtale, nutrition prénatale, éducation préscolaire, protection/sécurité des enfants et autres groupes vulnérables, santé sexuelle reproductive)
 - **Le bien-être mental** (p. ex. promotion de la vie et prévention du suicide, prévention, traitement et lutte contre les problèmes de dépendances aux substances, services en santé mentale et soutien émotionnel en lien avec les pensionnats autochtones et les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, prévention et gestion de la violence familiale)
 - **Les modes de vie sains** (p. ex. prévention, dépistage et gestion des maladies chroniques et des blessures, alimentation saine, sécurité alimentaire, activités physiques, lutte contre le tabagisme)
- **La protection de la santé publique** (dans les réserves)
 - **La santé environnementale et publique** [p. ex. aspects sanitaires liés à la qualité de l'eau potable, la gestion des eaux usées, l'élimination des déchets solides, l'inspection et salubrité des aliments (contaminants chimiques des aliments traditionnels, du commerce et des restaurants), au logement et aux édifices publics (p. ex. qualité de l'air, moisissures, lutte antiparasitaire), santé et sécurité au travail; sécurité des utilisateurs du territoire en lien avec la contamination de l'environnement; identification, perception et communication des dangers et des risques; adaptation aux changements climatiques]

- **La prévention, le contrôle et la gestion des maladies transmissibles** (p. ex. Infections transmissibles sexuellement et par le sang, tuberculose)
- **La préparation et l'intervention en cas d'urgence pouvant affecter la santé**
- **La prestation de soins de santé primaires/de première ligne** (dans les réserves) (p. ex. Soins infirmiers, Services de santé buccodentaire, pharmacie, soins préventifs, à domicile, en milieu communautaire et palliatif, infrastructures de santé, télésanté).

3. Votre ministère ou agence a-t-il déjà exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet; ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

s.o.

4. Votre ministère ou agence a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

À sa connaissance, SAC n'a pas eu de contact ou d'implication préalable avec le promoteur ou d'autres parties en relation avec le projet.

5. Votre ministère ou agence possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires sur le projet non-mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur son contexte géographique, environnemental, économique ou social (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veillez préciser s'il y a lieu.

s.o.

6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou agence, quels sont les principaux enjeux concernant le projet?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet potentiel ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;
- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- fournir, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui, le cas échéant, devraient être demandées au promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé de l'enjeu en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Les informations fournies seront prises en considération par l'Agence pour formuler un avis à savoir si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, seront prises en compte pour développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet dans les prochaines étapes du processus d'évaluation d'impact.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

SAC recommande de prendre en considération les impacts potentiels du projet sur les droits des Autochtones et de chercher à obtenir le consentement libre et éclairé des

communautés concernées. Les consultations et l'engagement avec les communautés concernées des Premières nations, des Inuit et des Métis sont primordiaux pour s'assurer que leurs traditions, leurs valeurs, leur bien-être, leur santé, leur prospérité économique et leurs préoccupations pour leurs terres sont respectés.

Se référer au tableau 1.

7. Le cas échéant, spécifier les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans sa description détaillée du projet ou dans sa réponse au sommaire des questions qui :
- permettraient de vérifier si certains enjeux mineurs pourraient être encadrés et gérés par des mesures claires, des orientations existantes, d'autres processus réglementaires ou d'autres outils existants;
 - aideraient l'Agence à fournir un avis concernant si une évaluation d'impact est requise, ou
 - supporteraient l'individualisation des lignes directrices, si l'Agence est d'avis qu'une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Veuillez utiliser le tableau 2 pour répondre à la présente question.

Se référer au tableau 2.

Anna Kessler

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'agence

Gestionnaire, programme d'évaluation d'impact

Titre de l'intervenant

Le 17 décembre 2023

Date

Tableau 1 : Enjeux clés pour éclairer le processus d'évaluation d'impact

L'Agence demande aux autorités fédérales d'orienter les avis d'experts sur l'approche de l'Agence en matière d'individualisation par projet, si l'Agence est d'avis qu'une étude d'impact est nécessaire. Cette approche vise à concentrer l'évaluation sur les enjeux clés concernant le projet, en mettant l'accent sur la prévention des effets environnementaux négatifs dans les secteurs de compétence fédérale. En déterminant les enjeux clés, les autorités fédérales devraient tenir compte du contexte du projet (taille, portée, emplacement), du savoir autochtone et des perspectives, ainsi que des préoccupations du public.

Les effets potentiels estimés mineurs ou qui peuvent être atténués à l'aide de mesures claires, d'orientations existantes ou d'autres processus règlementaires pourraient faire l'objet de demande d'information simplifiée ou être écartés. Des conseils des autorités fédérales sur les enjeux et solutions clés – et sur la portée et le détail des études et renseignements demandés – permettront à l'Agence de concentrer l'analyse sur les enjeux qui sont importants pour le processus d'évaluation d'impact.

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée ou éléments à examiner	Description de l'enjeu clé (contexte et justification)	Conseils	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
SAC-TDE-01	Partie E : Effets potentiels du projet - 21. Description des répercussions sur les peuples autochtones- Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles (p. 89)	Les impacts sur l'utilisation et l'accès aux terres traditionnelles des peuples autochtones	La description initiale de projet (DIP) Indique : « La construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine engendrent des activités qui auront des effets sur plusieurs composantes du milieu social. Ce sont les modifications à certaines composantes des milieux physique, biologique et social qui peuvent avoir des effets sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles. [...]il y aura des effets sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles qui se traduiront par :	<u>Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement:</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>l'impact du projet sur</u> les refuges biologiques protégés dans le secteur du projet; • <u>l'impact du projet sur</u> le déplacement de la faune sauvage/la relocalisation de la faune sauvage; • les changements potentiels de qualité des sols et des eaux; • les changements potentiels de qualité des habitats du poisson; • les changements dans les conditions socio-économiques en raison de l'accès réduit aux terres et aux ressources; • la capacité des communautés autochtones concernées à gérer l'environnement • les terres de réserve qui peuvent subir des effets potentiels en aval des activités du projet (p. ex. sites contaminés); • les impacts potentiels du projet proposé considérés sur une longue période (80-100 ans) 	Préciser comment le projet s'harmonise avec les priorités ou les stratégies existantes en matière d'utilisation des terres établies par les groupes autochtones, conformément à l'article 32 de la DNUDPA. Préciser comment les groupes/communautés autochtones sont engagés afin d'identifier les mesures pour éviter, minimiser, compenser ou accommoder de toute autre manière les impacts négatifs potentiels du projet sur leurs droits liés à l'utilisation et à l'accès aux terres traditionnelles. Cela doit être fait de manière distincte pour chaque groupe /communauté autochtone.

			<ul style="list-style-type: none"> • Perte de territoire pour la pratique des activités traditionnelles • Changement dans les habitudes de pratique des activités traditionnelles » (p. 89) <p>Tout changement proposé dans le cadre des activités du projet pourrait nuire à l'utilisation et à l'accès aux terres, à la perte des terres traditionnelles et à la capacité de chasser, de pêcher, de cueillir et/ou de piéger, ainsi qu'à la capacité des peuples autochtones de pratiquer leur culture. Tous ces changements potentiels peuvent avoir des impacts sur les conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones.</p> <p>Il est important que tous les effets potentiels du projet, les mesures d'atténuation, les plans de suivi et de surveillance, et les plans de restauration soient décrits et présentés de manière claire, opportune et transparente aux communautés autochtones et que ces plans soient révisés et approuvés par les groupes autochtones.</p>	<p>et avec une attention particulière accordée aux impacts anticipés des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et les activités traditionnelles des peuples autochtones potentiellement affectés par le projet proposé.</p> <p><u>Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur devrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ maintenir le contact avec les autorités des communautés autochtones, tout au long des phases du projet, pour leur permettre d'identifier tout problème lié à l'utilisation du territoire par leur population; ○ suivre le protocole de communication existant de la communauté autochtone Lac Simon; ○ adopter des mesures mises en œuvre avec les chefs de trappe pour ne pas affecter les activités en périodes réservées à la chasse traditionnelle; ○ prévoir un plan de compensation concernant la perte d'habitat du poisson, et de la faune aviaire et terrestre, en collaboration avec les groupes autochtones; ○ inclure/adopter toutes les études autochtones disponibles sur l'utilisation des terres et l'environnement; ○ promouvoir l'implication des jeunes lors de la réalisation des études environnementales et des travaux de terrain (DIP, p.11); ○ obtenir la certification Ecologo (DIP, p.11); ○ conclure des ententes de gré à gré (DIP, p.11). 	
--	--	--	---	---	--

<p>SAC-TDE-02</p>	<p>Partie E : Effets potentiels du projet - 22.Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada (p.90)</p>	<p>Les impacts sur la qualité de vie et les conditions sociales des peuples autochtones</p>	<p>La DIP indique que :</p> <p>« La construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine engendrent des activités qui auront des effets sur plusieurs composantes du milieu social. Ce sont les modifications à certaines composantes des milieux physique, biologique et social qui peuvent avoir des effets sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones. [...] il y aura des effets sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones qui se traduiront par : [...]</p> <p>Conditions sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification potentielle dans la pratique des activités traditionnelles sur le territoire • Changement au niveau de la qualité de vie actuelle • Risque de tension potentielle entre autochtones et allochtones » (p.90) 	<p><u>Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les effets des migrations entrantes et sortantes sur les conditions sociales résultant de changements dans : <ul style="list-style-type: none"> - la démographie - la présence de camps de travailleurs - les activités économiques (formelles et informelles) - le coût de la vie - la composition sociale et culturelle des communautés touchées • la création d'un environnement de ville champignon - quelle est la probabilité d'un cycle d'expansion et de ralentissement de l'économie locale lorsque le projet passera de la phase de construction à la phase d'exploitation? • une augmentation prévue de la population, avec l'arrivée et la présence de travailleurs de l'extérieur; qui pourrait dépasser la capacité des infrastructures communautaires existantes (telles que les logements disponibles, l'eau potable et les eaux usées, les routes); • la sécurité de la communauté et la possibilité d'une augmentation de la violence familiale, de la consommation de substances dans les communautés périphériques, et de la capacité des refuges d'urgence pour femmes; • la pression accrue sur les services publics; • les conditions et les besoins actuels en matière de logement, la façon dont le projet augmentera la demande en matière de logement; 	<p>Comment le promoteur abordera-t-il, atténuera-t-il ou préviendra-t-il les cycles d'expansion et de récession et les incidences qui en découlent ?</p> <p>L'importance d'obtenir l'acceptation du projet par les communautés autochtones directement concernées.</p> <p>L'importance d'organiser la mobilisation des communautés autochtones et des organismes sociaux afin de déterminer la situation sociale actuelle des populations autochtones et d'élaborer une stratégie pour faire face aux changements sociaux potentiels, en collaboration avec les communautés autochtones.</p> <p>L'importance d'incorporer/adopter toutes les études et évaluations de base autochtones afin d'identifier les questions pertinentes et d'évaluer les incidences sur ces questions, les préoccupations, les perceptions et les conséquences potentielles (réactions et actions) de la population en ce qui concerne le projet.</p>
--------------------------	--	---	--	--	--

			<p>Les changements dans la population locale dus à l'afflux de travailleurs peuvent avoir un impact sur les conditions sociales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les environnements de « ville en plein essor », causés par une croissance soudaine de la population et de l'activité économique, peuvent entraîner des effets négatifs potentiels. Étant donné que le projet du promoteur serait la force motrice derrière la création (potentielle) d'une ville en plein essor, le promoteur devrait comprendre les répercussions et les répercussions potentielles de la création d'une ville en plein essor dans les Premières nations touchées. • L'afflux de travailleurs dans la région du projet pourrait exercer une pression supplémentaire sur les services locaux et de logements des Premières Nations (parfois déjà aux prises avec des enjeux d'accès à ces services et aux logements). • La fermeture du projet pourrait aussi avoir des effets négatifs. Une planification à long terme sera importante pour traiter, 	<ul style="list-style-type: none"> • les conditions actuelles en matière de garde d'enfants, y compris la mesure dans laquelle les services de garde d'enfants tiennent compte des horaires de travail des travailleurs; • les pertes d'emplois à volume élevé pendant la phase de fermeture du projet sur leurs répercussions sur les Premières Nations touchées; • les répercussions du projet sur les sous-groupes vulnérables ou diversifiés, incluant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; • les activités traditionnelles, l'accès au territoire ou encore sur les différentes ressources animales et végétales exploitées par les groupes autochtones (comme le déplacement du caribou, la modification de la qualité des eaux de surface, la contamination potentielle des ressources, etc.); • la perception du projet de manière différente par les membres d'une même communauté ou de différentes communautés, avec la possibilité d'augmenter des tensions déjà existantes ou de créer de nouvelles au sein des communautés autochtones; <p><u>Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur devrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser la mobilisation des communautés autochtones et des organismes sociaux afin de déterminer la situation sociale actuelle des populations autochtones et d'élaborer une 	<p>L'importance d'adopter une politique sur le harcèlement qui inclut une formation pour sensibiliser les travailleurs/employés aux répercussions de la colonisation, de l'histoire et de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones et les structures sociales afin de réduire le racisme envers les autochtones qui travaillent pour le projet ou qui vivent dans des communautés avoisinantes.</p>
--	--	--	--	--	---

			<p>atténuer et/ou prévenir ces effets avant la clôture du projet.</p>	<p>stratégie pour faire face aux changements sociaux potentiels;</p> <ul style="list-style-type: none">• incorporer/adopter toutes les études et évaluations de base autochtones afin d'identifier les questions pertinentes et d'évaluer les incidences sur ces questions, les préoccupations, les perceptions et les conséquences potentielles (réactions et actions) de la population en ce qui concerne le projet;• considérer une stratégie d'emploi et de ressources humaines et d'une stratégie opérationnelle pour les peuples autochtones;• adopter une politique sur le harcèlement qui inclut une formation pour sensibiliser la population aux répercussions de la colonisation, de l'histoire et de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones et les structures sociales afin de réduire le racisme envers les autochtones qui travaillent pour le projet ou qui vivent dans des communautés avoisinantes;• offrir une formation sur les compétences culturelles pour les travailleurs;• prévoir une politique au sujet de la consommation de substances (drogues et alcool) dans le milieu de travail;• obtenir l'acceptation du projet par les communautés autochtones directement concernées.	
--	--	--	---	--	--

				<p><u>Ressources supplémentaires de SAC :</u></p> <p>Le Centre d'expertise sur les ententes sur les répercussions et les avantages : un allié important (sac-isc.gc.ca)</p> <p>SAC offre des renseignements généraux sur les collectivités des Premières nations qui sont accessibles au grand public. Il est possible d'accéder à cette information à:</p> <p>Recherches et statistiques (sac-isc.gc.ca)</p> <ul style="list-style-type: none">• Profils des Premières nations (aadnc-aandc.gc.ca) : Le site présente une collection de renseignements sur les collectivités des Premières Nations du Canada. Les profils comprennent des informations générales sur les Premières Nations ainsi que des informations détaillées concernant les réserves, les structures de gouvernance, le financement fédéral, la géographie, les statistiques sur la population inscrite et diverses statistiques du Recensement.• L'Indice de bien-être des communautés (sac-isc.gc.ca): L'Indice de bien-être des communautés (IBC) mesure le bien-être socio-économique de différentes communautés canadiennes au fil du temps. L'IBC compte 4 indicateurs, soit la scolarité, l'activité sur le marché du travail, le revenu et le logement.	
--	--	--	--	---	--

				<p>En ce qui concerne les programmes relatifs aux effets potentiels sur les conditions sociales des peuples autochtones, SAC gère plusieurs types de programmes. Ces programmes peuvent être pertinents et pourraient être considérés comme un moyen d'aider les membres des communautés autochtones à approfondir et à définir leurs préoccupations concernant le projet en ce qui concerne les impacts potentiels sur les droits autochtones et l'utilisation traditionnelle des terres.</p> <p>Logement:</p> <ul style="list-style-type: none">• Logement pour les Autochtones - Canada.ca : Programmes et subventions qui appuient la construction et la gestion de logements.• Programme de logement dans les réserves des Premières Nations : Le Programme de logement dans les réserves des Premières Nations contribue à fournir un plus grand nombre de logements et des logements de meilleure qualité dans les communautés des Premières Nations presque partout au Canada. En Colombie-Britannique, le soutien à l'accès à des logements de meilleure qualité est fourni par l'entremise du programme d'aide au logement. <p>Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme des partenariats en éducation : Ce programme axé sur des propositions vise à améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations qui fréquentent des écoles	
--	--	--	--	--	--

				<p>des Premières Nations ou des écoles indépendantes, provinciales et territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme d'enseignement primaire et secondaire : Ce programme appuie l'éducation primaire et secondaire des élèves des Premières Nations admissibles qui vivent habituellement dans les réserves.• Programme Connexion compétences pour les jeunes inuits et des Premières Nations : Ce programme vise à aider les jeunes des Premières Nations et les jeunes des inuits à acquérir des compétences professionnelles essentielles qui leur permettront d'obtenir un emploi et de se renseigner sur les différentes possibilités d'emploi et de carrière.• Programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations : Ce programme offre à des jeunes la possibilité d'obtenir un emploi d'été grâce auquel ils pourront acquérir une expérience de travail et améliorer d'importantes compétences, notamment la communication, la résolution de problèmes et le travail d'équipe.• Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire : SAC fournit de l'aide financière aux étudiants des Premières Nations qui sont inscrits à des programmes d'études postsecondaires admissibles.• Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés : Le Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés de SAC vient en aide aux élèves admissibles des Premières Nations ayant des besoins en éducation spécialisée à coûts	
--	--	--	--	---	--

				<p>élevés, en leur donnant accès à des programmes et à des services de qualité qui sont pertinents sur le plan culturel et conformes aux normes généralement acceptées par la province ou le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université : Le Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) vise à permettre aux étudiants des Premières Nations d'atteindre le niveau de scolarité exigé pour être admis dans des programmes menant à un grade ou à un diplôme, selon les priorités et les directives des Premières Nations. <p>Gestion des urgences:</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme d'aide à la gestion des urgences : Renseignez-vous sur le financement disponible pour les communautés autochtones vivant dans les réserves pour la gestion des urgences dans les réserves. <p><u>Ressources supplémentaires :</u></p> <p>Mieux-être mental des autochtones et développement des grands projets – rapport final (le 7 mai 2021): Le présent rapport fournit des renseignements et des recommandations pour évaluer les impacts sur la santé mentale des Autochtones. Cette recherche a été commandée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et réalisée par Firelight Research Inc.</p>	
--	--	--	--	---	--

				<p>The social determinants of health impacts of resource extraction and development in rural and northern communities: A summary of impacts and promising practices for assessment and monitoring. (disponible en anglais seulement)</p> <p>Indigenous-gender-based-analysis-cmmp .pdf (minescanada.ca) - L'Association des femmes autochtones du Canada (disponible en anglais seulement)</p>	
SAC-TDE-03	Partie E : Effets potentiels du projet - 22. Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada – Conditions économiques (p.91)	Les impacts sur les conditions économiques des peuples autochtones	<p>La DIP indique que :</p> <p>« La construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine engendrent des effets sur plusieurs composantes du milieu social. Ce sont les modifications à certaines composantes des milieux physique, biologique et social qui peuvent avoir des effets sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones. [...] il y aura des effets sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones qui se traduiront par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retombées économiques locales et régionales • Opportunité d'affaires pour les entreprises locales et régionales 	<p><u>Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équité en matière d'emploi; • la gestion des finances personnelles (support aux employés); • les visions des groupes autochtones du développement, des politiques ou des stratégies concernant le projet; • les différents points de vue et perceptions dans le développement du projet; • la création d'emplois dans les communautés autochtones, y compris les contrats pour les entreprises autochtones, les opportunités commerciales pour les entreprises inuites et innus enregistrées et les possibilités de formation. 	<p>L'importance d'adopter une stratégie et/ou des mesures pour prioriser l'embauche des personnes et/ou des entreprises autochtones dans la zone du projet.</p> <p>L'importance d'articuler clairement les politiques sur l'embauche autochtone a toutes les étapes du projet.</p> <p>L'importance d'adopter des plans de développement et de formation de la main-d'oeuvre locale et régionale, y compris les plans spécifiques pour les membres autochtones de la main-d'oeuvre locale et régionale.</p>

			<ul style="list-style-type: none"> • Création ou maintien d'emplois » (p.91) <p>Donner la priorité aux personnes et/ou aux entreprises autochtones dans la zone du projet peut contribuer à la réconciliation économique. Les détails de la stratégie/du plan pour donner la priorité aux individus et/ou aux entreprises autochtones peuvent aider les examinateurs de SAC et les Premières nations à mieux évaluer la façon dont le promoteur prévoit de le faire, si elle est adaptée aux besoins des communautés autochtones concernées et dans quelle mesure le promoteur vise à créer des arrangements mutuellement bénéfiques et des partenariats significatifs.</p>	<p><u>Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur devrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • adopter une stratégie visant à embaucher des autochtones; • le cas échéant, faire en sorte que les opérations du projet, à toutes les phases, soient confiées à des entreprises autochtones; • adopter les plans de développement et de formation de la main-d'oeuvre locale et régionale, y compris les plans spécifiques pour les membres autochtones de la main-d'oeuvre locale et régionale; • les possibilités de formation offertes au cours du projet, y compris les plans spécifiques destinés aux employés autochtones; • donner la priorité aux possibilités offertes aux personnes et/ou aux entreprises autochtones à proximité du projet, notamment en matière d'emploi, de contrats et de marchés publics. <p><u>Ressources supplémentaires :</u></p> <p>Le promoteur peut consulter la Répertoire des entreprises autochtones pour obtenir des informations sur les entreprises appartenant à des autochtones et/ou d'origine autochtone dans la zone du projet.</p> <p>Addressing Inuit Women's Economic Security and Prosperity in the Resource Extraction Industry - Pauktuutit Inuit Women of Canada (disponible en anglais seulement)</p>	
--	--	--	--	--	--

				<p>Ce rapport s'appuie sur des recherches existantes que Pauktuutit a réalisées en 2014, 2016 et 2020, qui ont exploré les répercussions de l'extraction des ressources sur les femmes et les familles inuit de façon plus générale. Cette étude visait à mettre en lumière la réalité de la violence et du harcèlement sexuels en milieu de travail pour les femmes inuit dans le Nord, ainsi qu'à cerner les lacunes, les possibilités et les recommandations concernant la sécurité et la prospérité économiques des femmes inuit dans l'Inuit Nunangat.</p>	
SAC-DGSPNI-01	Section 4 - Résumé des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones	Santé et bien-être des Premières Nations	<p>L'engagement des Premières Nations concernées durant toutes les étapes de l'évaluation d'impact, ainsi que durant toutes les phases du projet - y compris la phase de rétablissement - serait nécessaire en vue de respecter l'article 32 (2) de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>:</p> <p>« 2. Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur</p>	<p>Le promoteur devrait réaliser des activités d'engagement significatives avec les Premières Nations, tout en contrant / prévenant la fatigue associée aux multiples consultations.</p> <p>Le promoteur devrait fournir des informations à jour sur les consultations et les activités d'engagement qui ont eu lieu et celles prévues. Il devrait continuer de recueillir les préoccupations, les enjeux et les questions soulevées par les Premières Nations en matière de santé et préciser comment il s'y prendra pour y répondre.</p> <p>La réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé¹ adaptée à chacune des Premières Nations concernées pourrait faciliter leurs engagements dans le processus d'évaluation d'impact.</p>	<p>L'importance que le promoteur favorise l'engagement des Premières Nations concernées à toutes les étapes de l'évaluation des impacts du projet sur leur santé et leur bien-être.</p>

¹ <https://ccnse.ca/resources/subject-guides/evaluations-des-effets-sur-la-sante>

			leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres. ».		
SAC-DGSPNI-02	<p>Partie C Renseignement sur l'emplacement</p> <p>15. Brève description du contexte sanitaire, social et économique</p> <p>15.1 Contexte sanitaire – Premières Nations</p> <p>Partie E : Effets potentiels du projet</p> <p>21. Description des répercussions sur les peuples autochtones</p>	Santé et bien-être des Premières Nations	<p>Les diverses activités du projet présentées dans la description initiale de projet sont susceptibles d'influencer positivement ou négativement plusieurs déterminants de la santé de plusieurs Premières Nations.</p> <p>Dans le contexte où d'importantes inégalités sur le plan de la santé persistent entre les Premières Nations et entre les Premières Nations et la population générale, l'évaluation des impacts du projet sur la santé et le bien-être des Premières Nations devrait faire l'objet d'une attention particulière.</p>	<p>Une évaluation des impacts sur la santé¹ adaptée à chacune des Premières Nations concernées devrait être réalisée.</p> <p>L'ensemble des activités du projet et leurs liens potentiels avec les déterminants de la santé des Premières Nations concernées devraient être pris en compte dans cette évaluation.</p> <p>La réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé comporte beaucoup d'avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle est cohérente avec la vision holistique de la santé des Premières Nations. • Elle permet de maximiser les effets positifs du projet sur la santé et le bien-être des communautés et d'éliminer ou d'atténuer les effets négatifs. • Elle permet de prendre en compte les effets disproportionnés que le projet pourrait avoir sur la santé et le bien-être des Premières Nations concernées. • Elle représente un bon outil pour appliquer l'ACS Plus. • Elle peut contribuer à réduire les inégalités sur le plan de la santé entre les Premières Nations 	<p>L'importance que le promoteur réalise une évaluation des impacts sur la santé et le bien-être adaptée à chacune des Premières Nations concernées.</p> <p>L'importance que le promoteur donne l'opportunité et les moyens aux Premières Nations concernées de réaliser eux-mêmes l'évaluation des impacts du projet sur leur santé et leur bien-être.</p>

	<p>22. Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada</p>			<p>et entre les Premières Nations et la population générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant une redistribution plus juste des effets positifs du projet, elle rend le processus d'évaluation d'impact plus équitable. • Elle permet de répondre aux préoccupations fréquentes des communautés au sujet des effets sur la santé. • Elle facilite la communication des effets positifs et négatifs du projet sur la santé et le bien-être auprès des communautés. <p>Afin de favoriser l'engagement des Premières Nations, il serait important de leur donner l'opportunité et les moyens de réaliser eux-mêmes l'évaluation des impacts du projet sur leur santé et leur bien-être.</p> <p>Les Premières Nations concernées devraient par exemple avoir l'opportunité de réaliser elles-mêmes (ou d'être impliquées dans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le choix de l'équipe qui réalisera l'évaluation du projet sur leur santé et leur bien-être • la détermination des modalités entourant la réalisation de cette évaluation • la détermination des limites géographiques de l'évaluation • le choix des populations à considérer dans l'évaluation • l'analyse des informations disponibles sur l'état de santé initial des communautés 	
--	---	--	--	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> • l'identification des lacunes en termes de données sur l'état de santé initiale (et sur la façon de les combler, le cas échéant) • la sélection de la méthodologie pour réaliser l'évaluation • l'établissement des conditions initiales de l'état de santé • le choix des déterminants de la santé à considérer dans l'étude • l'évaluation des impacts du projet sur leur santé • l'identification / le développement des mesures d'atténuation, • le développement des programmes de suivi et de surveillance et • la communication des résultats de l'étude aux communautés. 	
SAC-DGSPNI-03	<p>Partie C Renseignement sur l'emplacement</p> <p>15 Brève description du contexte sanitaire, social et économique</p> <p>15.1 Contexte sanitaire –</p>	Santé et bien-être des Premières Nations	<p>Dix collectivités des Premières Nations au Québec (dont la Nation Anishnabe du Lac Simon) ont participé à l'<i>Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations</i> (EANEPN) – Résultats du Québec². Or, le promoteur ne semble pas y faire référence dans sa description initiale de projet.</p> <p>Puisque les objectifs de l'EANEPN étaient notamment de combler des</p>	<p><i>L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations</i> (EANEPN) – Résultats du Québec pourrait enrichir l'établissement de l'état de référence de l'environnement et de la santé des Premières Nations.</p> <p>D'autres programmes pourraient également être la source d'informations utiles* advenant la réalisation d'une étude d'impact / évaluation des impacts sur la santé:</p>	<p>L'importance que le promoteur consulte l'ensemble des études disponibles pour établir l'état de référence de l'environnement et de la santé des Premières Nations [dont les résultats accessibles de l'<i>Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations</i> (EANEPN) – Résultats du Québec]</p>

² https://www.fnfn.ca/docs/CRA/FNFNES_Quebec_Regional_Report_FRENCH_2021-10-19.pdf

	Premières Nations		<p>lacunes au sujet de la concentration de contaminants dans les aliments traditionnels et du régime alimentaire des membres des Premières Nations, elle pourrait contribuer à enrichir l'établissement de l'état de référence de l'environnement et de la santé des Premières Nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations (PLCEPN): Permet aux communautés d'identifier, d'étudier et de caractériser les effets de l'environnement sur leur santé. • Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé : Ce programme vise à renforcer la capacité d'adaptation des communautés aux changements climatiques. • Programme d'évaluation de base des Premières Nations en matière de santé et d'environnement : Ce programme vise à renforcer la capacité des Premières Nations à évaluer la santé de leur population et de l'environnement avant le lancement des grands projets industriels. <p>*Se référer à SAC-TDE-06 au sujet des principes de PCAP® des Premières Nations.</p>	
SAC-DGSPNI-04	Sections 15 Brève description du contexte sanitaire, social et économique	Santé et bien-être des Premières Nations	<p>Le promoteur ne semble pas préciser s'il appliquerait l'ACS plus à son étude d'impact.</p> <p>L'application de l'ACS plus à l'étude d'impact serait très importante. Une</p>	<p>Le promoteur devrait appliquer l'ACS plus³ à son étude d'impact afin de bien considérer les impacts potentiels du projet sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI plus autochtones.</p>	L'importance que le promoteur applique l'ACS plus à son étude d'impact afin de bien considérer les impacts potentiels du projet sur les femmes, les filles et les

³ <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/Preparation-analyse-comparative-sexes-plus-industrie-miniére-canadienne.pdf>

	<p>15.1 Contexte sanitaire – Premières Nations</p> <p>21. Description des répercussions sur les peuples autochtones</p> <p>22. Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada</p>		<p>attention particulière devrait être portée aux femmes autochtones, aînés, jeunes, personnes handicapées, personnes Deux Esprits, Lesbiennes, Gais, Bisexuelles, Transgenres, Queer, Intersexuelles, Plus (2ELGBTQI plus), en cohérence avec l'action 12 du <i>Plan d'action de la Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. Cette action vise à atténuer les répercussions des projets de développement liés aux ressources naturelles sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI plus autochtones.</p>		<p>personnes 2ELGBTQI plus autochtones.</p>
<p>SAC-DGSPNI-05</p>	<p>s.o. (Aucune section sur les effets cumulatifs dans la description initiale de projet)</p>	<p>Santé et bien-être des Premières Nations (Impacts cumulatifs)</p>	<p>Le promoteur ne semble pas aborder les effets cumulatifs potentiels du projet sur la santé et le bien-être des Premières Nations.</p> <p>Étant donnée l'abondance des opérations minières et forestières passées, actuelles et projetées dans la région où s'implanterait le projet - et de leurs effets sur les ressources alimentaires, médicinales et les activités culturelles des Premières Nations - il serait très important</p>	<p>Le promoteur devrait évaluer rigoureusement les effets cumulatifs du projet sur la santé et le bien-être des Premières Nations concernées. Tous les éléments pertinents du projet devraient être considérés dans le cadre de cette analyse.</p> <p>Il serait important de donner l'opportunité et les moyens aux Premières Nations de réaliser eux-mêmes, en tout ou en partie, l'analyse des effets cumulatifs du projet sur leur santé et leur bien-être.</p>	<p>L'importance que le promoteur évalue rigoureusement les effets cumulatifs du projet sur la santé et le bien-être des Premières Nations concernées.</p> <p>L'importance que le promoteur donne l'opportunité et les moyens à chacune des Premières Nations concernées de réaliser eux-mêmes, en tout ou en parti, les portions de l'étude d'impact sur</p>

			d'évaluer rigoureusement les effets cumulatifs du projet sur la santé et le bien-être des Premières Nations.	Elles devraient notamment avoir l'opportunité de choisir les aspects à considérer et d'établir les limites spatiale et temporelle de l'étude.	les effets cumulatifs du projet sur leur santé et leur bien-être.
--	--	--	--	---	--

Tableau 2. Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la description détaillée du projet ou dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
SAC-TDE-04	Effets cumulatifs - les effets cumulatifs liés aux répercussions sur les droits et les intérêts des peuples autochtones. (pas de mention dans la DIP)	Il y a des préoccupations concernant les pratiques minières dans la région au cours des dernières décennies. L'article 35 de <i>la Loi constitutionnelle de 1982</i> reconnaît et confirme explicitement les droits existants ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada. Les effets cumulatifs peuvent avoir des répercussions sur les droits ancestraux et issus de traités ainsi que les intérêts élargis des peuples autochtones. Une compréhension de la manière dont les effets cumulatifs peuvent avoir des répercussions sur les droits et les intérêts — qui peuvent avoir un contexte régional et historique distinct et être de nature plus holistique — peut aboutir à une prise en compte plus nuancée et plus précise des effets cumulatifs. Elle permet, à son tour, une prise de décision plus éclairée.	Pour plus d'information concernant l'évaluation des effets cumulatifs sur les communautés autochtones, vous pouvez vous référer au Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC) . Le CAEC est une organisation indépendante qui soutient le travail sur les effets cumulatifs entrepris par les communautés autochtones.	L'importance d'identifier des méthodologies d'impacts cumulatifs sur les peuples autochtones, plus précisément les effets sur: <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation et l'accès aux terres traditionnelles des peuples autochtones; • les populations et les habitats des oiseaux migrateurs et d'autres animaux sauvages; • la qualité des eaux et les populations et les habitats du poisson; • les conditions socio-économiques en raison de l'accès réduit aux terres et aux ressources; • les terres de réserve proche de la zone du projet.

<p>SAC-TDE-05</p>	<p>Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada (p.91)</p>	<p>Il faut mettre davantage l'accent sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le lien avec les projets miniers/industriels.</p>	<p><u>Ressources supplémentaires:</u></p> <p>- A Literature Synthesis Report on the Impacts of Resource Extraction for Indigenous Women (Institut canadien de recherche sur les femmes) (disponible en anglais seulement) : L'objectif de ce rapport est de résumer la littérature relative aux principaux impacts sociaux, économiques, sanitaires et culturels que peuvent subir les femmes autochtones dans le cadre des projets de développement et d'extraction des ressources. Le rapport s'agit de comprendre les expériences des femmes autochtones en matière d'extraction des ressources et d'examiner comment les savoirs autochtones peuvent guider les décisions relatives aux ressources, y compris les idées sur la manière de comprendre et d'aborder la diversité des impacts qui peuvent résulter de l'exploitation et de l'extraction des ressources.</p> <p>Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact – Rapport final Mars 2020 (Association des femmes autochtones du Canada) : Ce rapport expose les grandes lignes des divers enjeux et préoccupations des femmes autochtones relativement aux évaluations d'impact. Le rapport a pour but de fournir aux promoteurs, aux gouvernements et aux praticiens de l'évaluation d'impact en général de l'information qui contribuera à faire en sorte que les femmes autochtones participent véritablement et respectueusement aux évaluations d'impact et que leurs droits, leurs préoccupations, leurs intérêts et leur savoir soient pris en considération et respectés comme il convient.</p>	<p>L'importance d'analyser les effets potentiels du projet sur les femmes et les filles autochtones dans le contexte de l'enquête nationale des femmes et filles autochtones disparues et assassinées.</p> <p>L'importance d'adopter une stratégie/politique pour éviter le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles visant spécifiquement les femmes autochtones.</p>
--------------------------	--	---	--	--

<p>SAC-TDE-06</p>	<p>Utilisation du savoir écologique traditionnel autochtone (pas de mention dans la DIP)</p>	<p>Lorsque les connaissances traditionnelles sont mentionnées / utilisées, la manière dont les connaissances fournies par les groupes autochtones sont traitées doit également être mentionnée et expliquée, conformément aux principes de PCAP.</p> <p>En vertu de l'article 31 de DNUDPA :</p> <p>« Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. »</p>	<p><u>Ressources supplémentaires :</u></p> <p>Les principes de PCAP® des Premières Nations (Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations)</p> <p>L'article 31 de DNUDPA</p> <p>Document d'orientation : Pratiques visant la protection du savoir autochtone confidentiel en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact</p>	<p>L'importance de considérer les principes de PCAP (propriété, contrôle, accès, possession) lorsque les savoirs traditionnels sont intégrés ou adoptés.</p>
--------------------------	--	---	--	---

RÉFÉRENCES

PROBE GOLD, 2023. *Projet minier Novador, Description initiale de Projet*

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – Plan d'action*. <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/ah/pdf/unda-action-plan-digital-fra.pdf>

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>

LAURIE CHAN, MALEK BATAL, OLIVIER RECEVEUR, TONIO SADIK, HAROLD SCHWARTZ, AMY ING, KAREN FEDIUK, CONSTANTINE TIKHONOV ET KATHLEEN LINDHORST. *Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN) : Résultats du Québec 2016*. Ottawa : Université d'Ottawa, 2019, https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES_Quebec_Regional_Report_FRENCH_2021-10-19.pdf

NATIONS UNIES, 2007. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2014. *Health in all policies: Helsinki statement. Framework for country action*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241506908>

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2011. *Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé*, https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/social-determinants-of-health/rio_political_declaration_french.pdf?sfvrsn=1333226_5

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 1986. *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>

READING C.L., ET WIEN, F, 2009. *Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones. Prince Georges (C.-B.) : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone*, <https://www.ccnsa-nccah.ca/docs/determinants/RPT-HealthInequalities-Reading-Wien-FR.pdf>

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA, 2023, *Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé*, <https://sac-isc.gc.ca/fra/1536238477403/1536780059794>

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA, 2023, *Programme d'évaluation de base des Premières Nations en matière de santé et d'environnement*, <https://sac-isc.gc.ca/fra/1686833867923/1686833930623>

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA, 2023, *Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations (PLCEPN)*, <https://sac-isc.gc.ca/fra/1583779185601/1583779243216>

ST-PIERRE, L., 2020. *Les évaluations d'impact en contextes autochtones : pistes prometteuses de réflexion et d'amélioration pour les évaluations d'impact sur la santé*, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2808-evaluations-impacts-contextes-autochtones.pdf>

OXFAM CANADA, 2020, *Préparation à l'ACS+ dans l'industrie minière canadienne : Une étude de base - Rapport préparé pour l'Agence canadienne d'évaluation d'impact*, <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/Preparation-analyse-comparative-sexes-plus-industrie-mini%C3%A9re-canadienne.pdf>